



Fédération
Nationale des
Orthophonistes

Lettre ouverte aux orthophonistes libéraux

Pour la sauvegarde de notre exercice professionnel !

Cher(e)s collègues,

Depuis plus de deux ans, la Fédération Nationale des Orthophonistes, avec l'intersyndicale des orthophonistes (FOF, CFTC, CGT, FO, SUD, UNSA, UNADREO, CFO) et depuis quelques semaines avec la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie (FNEO), se mobilise pour le reclassement des orthophonistes salarié(e)s. **Bien loin d'être une revendication concernant exclusivement les orthophonistes salarié(e)s, il s'agit d'un combat qui concerne l'avenir de notre profession dans son ensemble.**

En effet, on pouvait espérer qu'après la reconnaissance du master pour notre diplôme professionnel, le ministère de la Santé mettrait enfin en place des négociations salariales pour mettre en conformité le niveau de compétences et de responsabilités avec le niveau de reconnaissance salariale. Comme vous le savez, depuis que l'orthophonie a été réglementée en France, nos salaires dans les établissements de soins correspondent à un niveau bac+2 alors que dès les années 1960 nos études étaient réalisées en trois ans !

Ce combat, qui est d'abord celui pour la revalorisation des postes hospitaliers, se répercutera ensuite selon le processus des négociations salariales sur tous les autres postes salariés (établissements privés non-lucratifs, centres de santé, hôpitaux militaires, cliniques privées, etc.).

Après plus de deux ans de discussions, après que le ministère de la Santé nous a fait l'affront de considérer qu'un niveau de salaires à bac+3 serait suffisant (projet de juin 2015, abandonné grâce à un préavis de grève lancé dans l'urgence), nous ne pouvons plus attendre et toutes les forces de l'orthophonie doivent être à nouveau mobilisées.

Parce qu'il n'y a plus d'orthophonistes pour les interventions d'urgence au sein des hôpitaux (réveil de coma, premières heures et jours post AVC, préparation à la chirurgie et consultations immédiates post-chirurgicales en ORL et maxillo-faciale, équipes de soins autour de l'implantation cochléaire, intervention orthophonique en pédopsychiatrie...), qu'il n'y a plus d'orthophonistes dans les services de soins pluridisciplinaires (centres référents pour les handicaps par exemple) :

- ⇒ C'est une perte de chances de réhabilitation pour les patients qui ne bénéficient pas de l'intervention précoce et intensive, en phase aiguë, dont l'intérêt est scientifiquement prouvé.
- ⇒ L'absence d'orthophonistes dans les services de soins, ne permet plus l'indispensable coordination des soins entre les établissements de Santé et les orthophonistes libéraux.
- ⇒ Les patient(e)s sont orientés vers d'autres professions présentes à l'hôpital qui s'emparent ainsi de pans entiers de notre champ de compétences.
- ⇒ Ou plus radicalement : les patient(e)s ressortent des établissements sans prescription pour les troubles de communication, de langage ou de déglutition !

Parce qu'il n'y a plus d'orthophonistes dans les services hospitaliers où sont formés presque exclusivement les futur(e)s médecins :

- ⇒ L'étendue du champ de compétences de l'orthophonie est méconnue des médecins.
- ⇒ Les médecins ne pensent même plus à prescrire des bilans et des soins orthophoniques.
- ⇒ D'autres professions qui restent présentes dans les services assument des interventions qui sont pourtant de la compétence des orthophonistes.

Parce que les établissements de soins ne trouvent plus d'orthophonistes pour occuper les postes vacants :

- ⇒ On voudrait faire appel aux orthophonistes libéraux pour venir suppléer à cette pénurie, dans un cadre légal opaque (parfois dangereux financièrement) et des conditions de travail souvent inadaptées (patient(e)s pas prêts, horaires changeants, équipes locales qui ne vous reconnaissent pas, facturation complexe, etc.).
- ⇒ Et finalement, cet exercice en *sous-traitance* rompt les fondements même de l'exercice libéral conventionnel (libre choix du praticien pour le patient, liberté du mode et des conditions d'intervention orthophonique, absence de subordination entre l'administration de l'établissement et vous, libre concurrence entre praticiens d'un secteur).

Parce qu'il n'y a plus d'orthophonistes exerçant de manière régulière et pérenne dans les hôpitaux et les établissements de soins spécialisés :

- ⇒ Les étudiant(e)s en orthophonie ne trouvent plus les terrains de stage nécessaires à l'obtention de leur diplôme nouvellement modernisé.
- ⇒ Des compétences très spécifiques sont ainsi en danger et disparaissent peu à peu de notre exercice.

Parce que le ministère de la Santé ne propose pour l'instant qu'un système de primes aux orthophonistes salarié(e)s, en fonction du type de pathologie traitée ou du lieu d'exercice :

- ⇒ Le caractère généraliste de notre profession est en danger.
- ⇒ La spécialisation que nous avons combattue pour le master est de nouveau à l'ordre du jour avec le danger de voir sortir rapidement certaines de nos interventions du champ de la santé (et donc de la prise en charge par l'assurance-maladie).

Ces principaux arguments qui vous touchent dans votre exercice quotidien vous ont sans doute convaincu de l'intérêt urgent et indispensable pour toute la profession de défendre la persistance des postes d'orthophonistes salariés, maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

Si l'orthophonie disparaît des lieux qui l'ont vu naître, c'est la profession tout entière telle que nous l'exerçons, telle que nous la concevons au cœur des questions de santé publique et du système de santé, qui est en danger et non pas uniquement l'exercice salarié.

Mobilisons-nous en masse¹ !

L'orthophonie est face à un nouveau défi et au-delà de l'aspect symbolique de la reconnaissance, c'est ça survie qui est en jeu !

Anne Dehêtre
Présidente de la FNO

Bruno Sarrodet
Vice-président exercice salarié

Agnès Siciak-Tartaruga
Vice-présidente exercice libéral

¹ Vous recevrez très prochainement des informations émanant des structures syndicales régionales de la FNO et de l'intersyndicale, concernant les prochaines actions.